

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce placement collectif. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce placement collectif et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Vontobel

Sustainable Water

ISIN	LU1144476840
catégorie de parts	N
monnaie	EUR

un compartiment de Vontobel Fund II

Ce fonds est géré par Vontobel Asset Management S.A., qui fait partie du Groupe Vontobel.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Objectifs et politique d'investissement

Ce fonds géré activement vise une croissance du capital à long terme.

- Le compartiment investit au minimum deux tiers de ses actifs totaux dans des actions ou titres assimilables à des actions de sociétés du monde entier qui souhaitent tirer parti des opportunités qui se présentent dans le domaine de la gestion durable de la ressource essentielle qu'est l'eau.
- Le compartiment peut investir jusqu'à un tiers de ses actifs totaux dans des valeurs mobilières qui ne remplissent que partiellement, voire pas du tout, les critères susmentionnés.
- Le compartiment vise une large diversification en termes de régions, technologies et chaînes de valeur.
- Le compartiment investit, au moyen d'une approche thématique, dans des entreprises tournées vers l'avenir qui se consacrent aux secteurs suivants en lien avec l'eau: approvisionnement en eau, technologie et infrastructure hydrauliques, qualité et efficacité de l'eau.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour atteindre l'objectif de placement et à des fins de couverture.
- Les entreprises et les secteurs liés à des risques environnementaux et sociaux excessifs sont exclus de l'univers de placement.

- Le gérant de portefeuille peut, selon sa libre appréciation, réaliser des investissements dans le respect des restrictions de placement définies.
- Les revenus peuvent être distribués annuellement.
- Les commissions pour l'achat et la vente de valeurs mobilières sont supportées par le compartiment. Elles s'ajoutent aux commissions indiquées à la section «Frais» et réduisent le rendement du compartiment.
- Les parts du compartiment peuvent être restituées chaque jour ouvrable, à l'exception des jours fériés au Luxembourg ou lorsqu'un nombre important des Bourses et marchés du compartiment sont fermés.
- Recommandation : Ce compartiment peut ne pas convenir aux investisseurs qui souhaitent retirer leur argent dans un délai de cinq ans.
- Les parts N ne peuvent être souscrites que par des investisseurs qui n'ont pas le droit d'accepter et de conserver des avantages de tiers et par des investisseurs ayant conclu des conventions d'honoraires distinctes pour la fourniture de services de gestion de fortune discrétionnaire, de services de conseil indépendants ou de services de conseil non indépendants, à condition qu'ils se soient engagés à ne pas accepter et à ne pas conserver les incitations de tiers.

Profil de risque et de rendement

◀ Risque plus faible

Risque plus élevé ▶

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus ne quantifie pas le risque d'une possible perte de capital, mais représente les fluctuations de valeur passées du compartiment.

- La catégorie de parts est classée dans cette catégorie car le prix de ses parts peut fluctuer fortement en raison de la politique d'investissement mise en œuvre.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les risques suivants n'ont pas d'influence directe sur ce classement, mais peuvent néanmoins être importants:

- La gestion du fonds comprend des risques opérationnels, en particulier lors d'opérations de placement, de garde ou autres opérations administratives, qui peuvent être confiées à des tiers. Le fonds peut essuyer des pertes considérables en cas de défaillance, résultant par exemple d'une erreur humaine, d'une panne de système ou d'un événement externe tel qu'une catastrophe naturelle.
- L'utilisation de dérivés peut entraîner des risques de contrepartie correspondants ainsi qu'un effet de levier en règle générale.
- Le fonds peut subir d'importantes pertes si un émetteur ou une contrepartie ne satisfait pas à ses obligations ou si sa solvabilité se dégrade.

Frais

Les commissions sont utilisées pour couvrir les frais courants du fonds. Ces derniers comprennent les frais d'administration, de commercialisation et de distribution du fonds. Les frais encourus réduisent le rendement.

FRAIS À LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR

Commission d'émission	5,00%
Commission de rachat	0,30%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être déduit des capitaux investis par l'investisseur

FRAIS À LA CHARGE DE LA FORTUNE DU PLACEMENT COLLECTIF SUR UNE ANNÉE

Frais courants	1,14 %
----------------	--------

FRAIS À LA CHARGE DE LA FORTUNE DU PLACEMENT COLLECTIF DANS DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Commission de performance:

aucune

Les «frais ponctuels» indiqués sont des valeurs maximales. Elles peuvent, selon le cas, être inférieures – veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.

Le montant des frais courants indiqué est une estimation. Les taux ont en effet été adaptés pour cette catégorie de parts et il n'existe pas encore suffisamment de données représentatives. Pour chaque exercice, le rapport annuel fournit le montant exact des frais encourus. Il ne comprend pas:

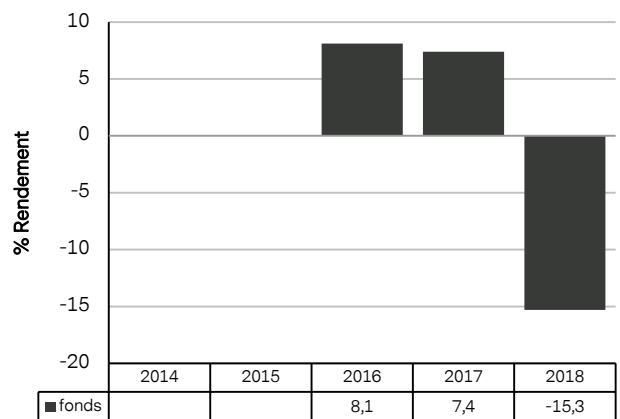
- Les coûts des opérations du fonds, à l'exception de ceux que le fonds paye à l'achat ou à la vente de parts d'autres placements collectifs de capitaux.

D'autres informations concernant les frais sont présentées à la section «Fees and expenses» du prospectus de vente, disponible à l'adresse www.vontobel.com/AM.

Performances passées

Le graphique présente la performance passée sur la base d'années civiles entières. Les «frais ponctuels» ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Pour le calcul de la performance annuelle de la catégorie de parts, tous les frais et commissions ont été déduits à l'exception des «frais ponctuels».
- Le compartiment a été lancé en 2013. Pour cette catégorie de parts, des parts ont été émises la première fois en 2015.
- La performance passée est indiquée dans la monnaie de la catégorie de parts (EUR).



Informations pratiques

- La banque dépositaire du fonds est RBC Investor Services Bank S.A.
- Le prospectus de vente, les rapports semestriel et annuel actuels, les prix des parts du fonds ainsi que d'autres informations pratiques sur le fonds sont disponibles gratuitement en allemand et en anglais à l'adresse www.vontobel.com/AM.
- Pour obtenir ces informations, vous pouvez également vous adresser à Vontobel Asset Management S.A., 2-4, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.
- Le fonds est régi par le droit fiscal luxembourgeois, ce qui, selon votre domicile, peut avoir une influence sur votre placement dans le fonds. Pour plus de précisions, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal.
- Des informations concernant la politique de rémunération en vigueur, y compris une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que l'identité

des personnes responsables de la détermination de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur www.vontobel.com/AM/remuneration-policy.pdf et seront fournis gratuitement en version papier sur simple demande.

- Ce compartiment fait partie d'un fonds à compartiments multiples. Les différents compartiments ne répondent pas les uns des autres. Pour les investisseurs de ce compartiment, seuls les gains et les pertes de ce dernier sont déterminants. Tout détenteur de parts peut demander l'échange de la totalité ou d'une partie de ses parts conformément au chapitre « Exchange of Shares » du prospectus.
- La responsabilité de Vontobel Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.